



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

BUDGET PRIMITIF 2020

1. Cadre général

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation pour la collectivité.

Le budget primitif fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses pendant la durée de l'exercice qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Il détermine également les recettes attendues du syndicat. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget primitif du Select'om : d'un côté, la section de fonctionnement qui correspond à la gestion des affaires courantes et qui inclut notamment les frais de traitement des déchets ; de l'autre, la section d'investissement qui recense notamment les dépenses d'équipements pour la collecte des ordures ménagères en porte à porte et pour la collecte des déchets en déchèteries.

2. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

2.1. Fonctionnement

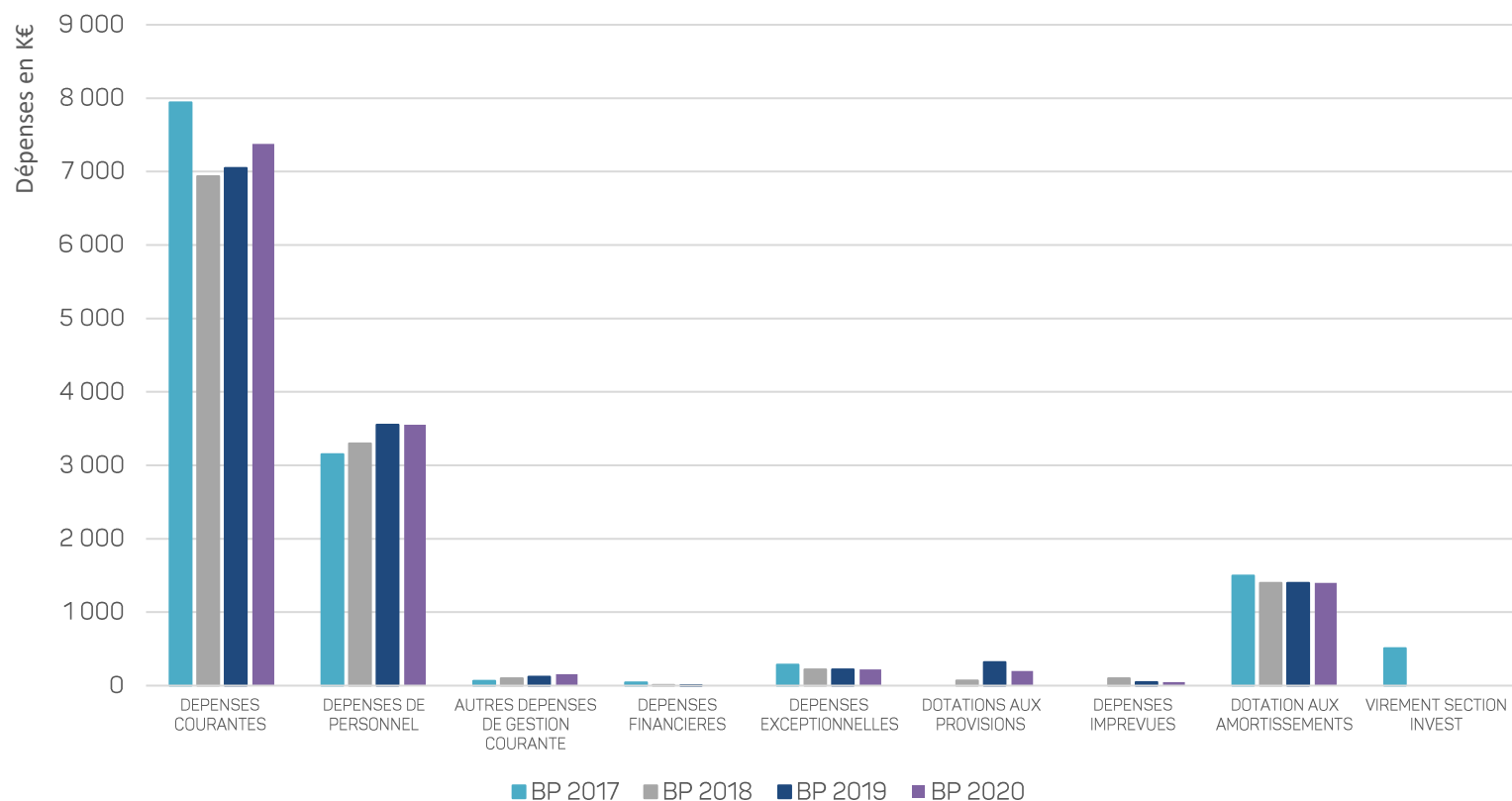
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant de la collectivité.

Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment les dépenses de traitement des déchets, de maintenance et d'entretien, de carburant, de télécommunication, d'assurance, de communication, les salaires du personnel de la collectivité et les intérêts d'emprunt.

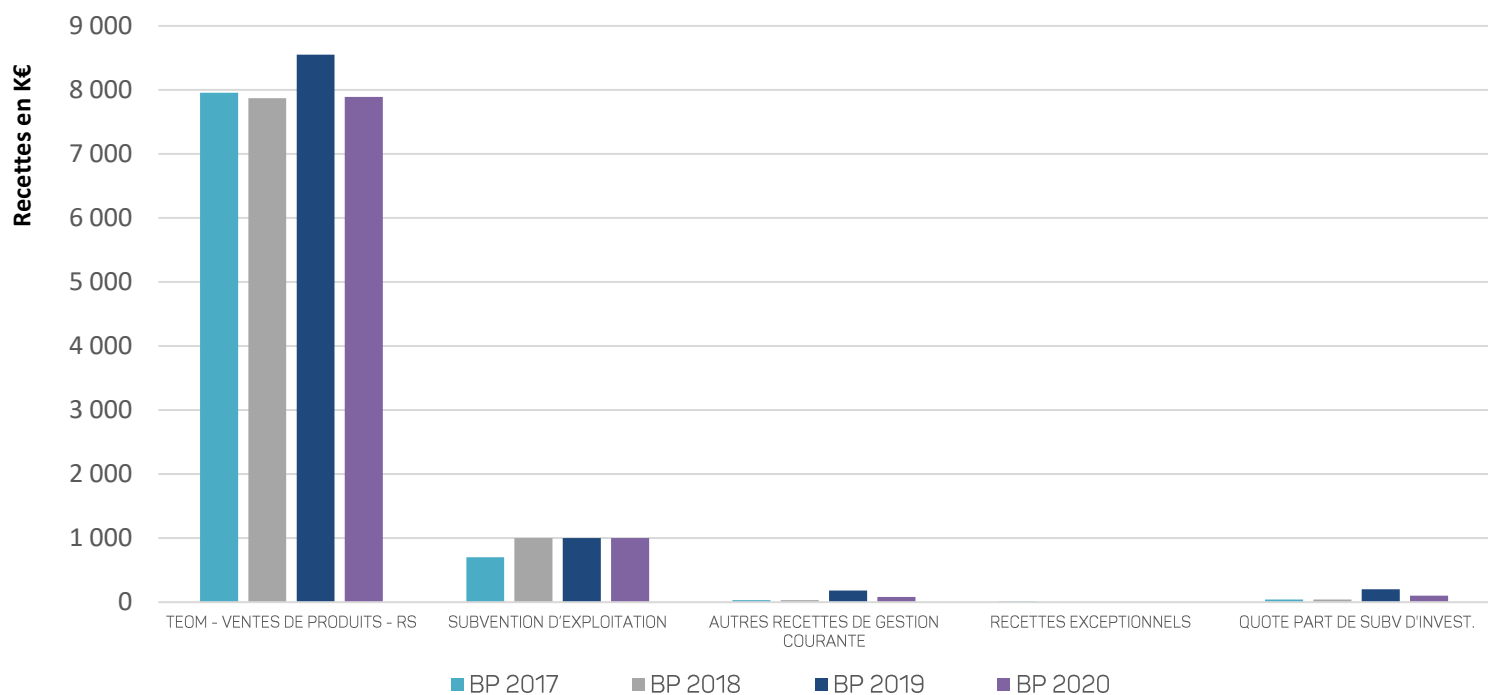
Les recettes de fonctionnement se composent de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), de la Redevance Spéciales (RS), des produits issus de la valorisation des déchets et des aides versées par les Eco-Organismes Agréés.

BUDGET PRIMITIF 2020 – SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	MONTANT EN €	RECETTES	MONTANT EN €
DEPENSES COURANTES	7 376 500,00	RECETTES : TEOM - VENTES DE PRODUITS - RS	7 893 000,00
DEPENSES DE PERSONNEL	3 553 000,00	SUBVENTION D'EXPLOITATION	1 000 000,00
AUTRES DEPENSES DE GESTION COURANTE	154 000,00	AUTRES RECETTES DE GESTION COURANTE	0,00
DEPENSES FINANCIERES	1 000,00	RECETTES FINANCIERES	0,00
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	221 000,00	RECETTES EXCEPTIONNELS	0,00
AUTRES DEPENSES : DOTATIONS AUX PROVISIONS	200 000,00	PRODUITS : ECRITURES D'ORDRE - QUOTE PART DE SUBV D'INVEST.	100 000,00
AUTRES DEPENSES : DEPENSES IMPREVUES	50 000,00	ATTENUATIONS DE CHARGES	80 000,00
CHARGES : ECRITURES D'ORDRE - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	1 400 000,00	RESULTAT REPORTE	4 801 028,51
TOTAL	12 955 500,00	TOTAL	13 874 028,51

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF



ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF



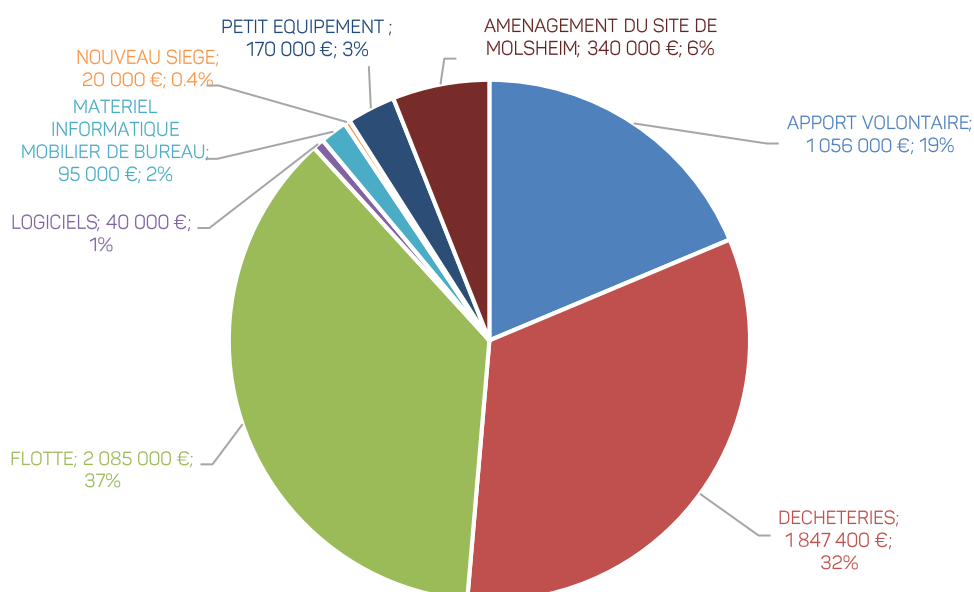
2.2. Investissement

Les dépenses d'investissement comprennent l'acquisition de biens qui constituent ou font varier la valeur du patrimoine de la collectivité.

Les recettes d'investissement sont constituées du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée et d'écritures d'ordre et patrimoniales.

BUDGET PRIMITIF 2020 - INVESTISSEMENT				
DEPENSES	RESTE A REALISER	NOUVELLES INSCRIPTIONS	RECETTES	MONTANT
DEPENSES DE FRAIS D'ETUDES ET LOGICIELS	139 400,00	65 000,00	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	20 000,00
TRAVAUX DE CONSTRUCTION	1 111 000,00	759 000,00	FONDS DE COMPENSATION DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (FCTVA)	250 000,00
ACQUISITION DE MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIEL	835 300,00	463 700,00	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (AFFECTATION RESULTAT)	0,00
ACQUISITION DE MATERIEL DE TRANSPORT, INFORMATIQUE ET MOBILIER	1 453 000,00	827 000,00	PRODUITS : ECRITURES D'ORDRE	1 400 000,00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	20 000,00	OPERATIONS PATRIMONIALES	154 400,00
CHARGES : ECRITURES D'ORDRE ET PATRIMONIALES	0,00	254 400,00	RESULTAT 2019 REPORTE	4 808 762,45
DEPENSES IMPREVUES	0,00	50 000,00		
TOTAL	3 538 700,00	2 439 100,00	TOTAL	6 633 162,45

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF EN 2020

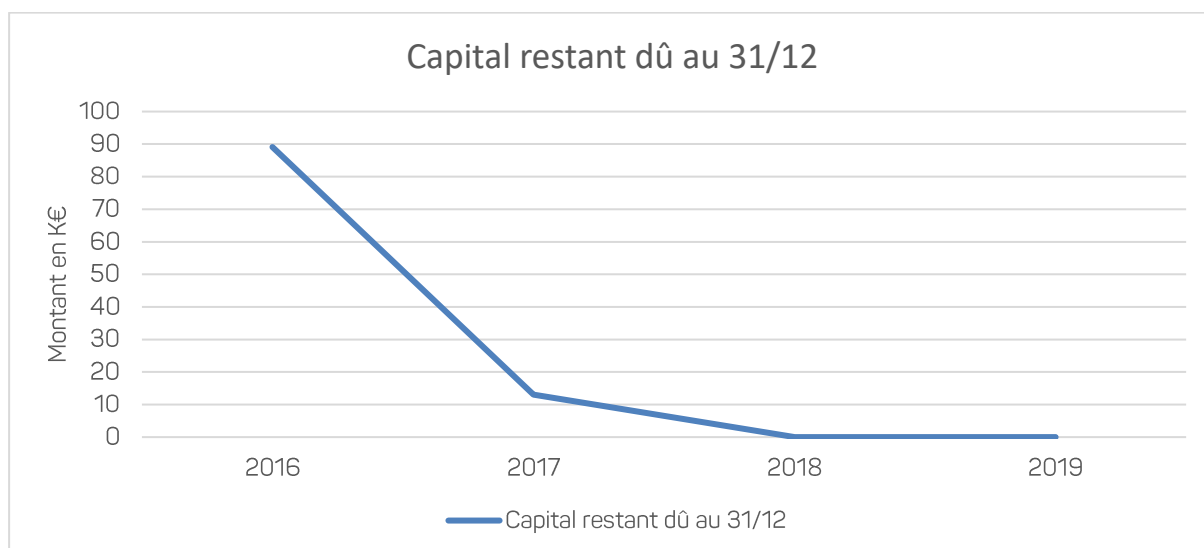


3. Données synthétiques du budget primitif 2020 - Récapitulatif

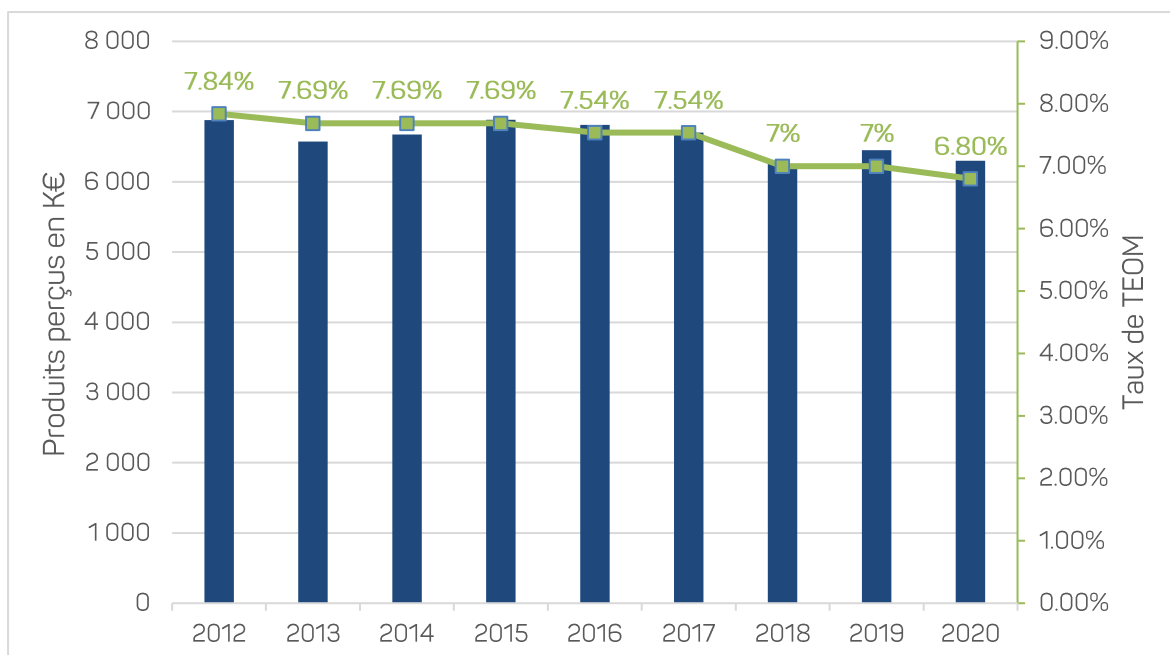
3.1. Crédits d'investissement et pluriannuels

L'autorisation de programme AP1 – Rénovation siège – votée en 2014, a été clôturée au 31 décembre 2017.

3.2. Niveau d'endettement de la collectivité



3.3. Niveau des taux d'imposition



3.4. Principaux ratios

La population prise en compte pour le calcul des ratios financiers est la population municipale au 1^{er} janvier de l'année concernée.

L'encours de la dette prise en compte pour le calcul des ratios financiers est le capital restant au 1^{er} janvier de l'année concernée.

RATIOS FINANCIERS OFFICIELS (ARTICLE R2313-1 DU CGCT)	2017	2018	2019	2020
Dépenses réelles de fonctionnement / population	115,04 €	107,17 €	126,66 €	128,83 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	87,07 €	88,79 €	98,90 €	90,22 €
Dépenses d'équipement brut / population	66,03 €	54,32 €	45,00 €	46,42 €
Encours de la dette / population	0,89 €	0,13 €	0,00€	0,00€
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	27%	31%	28%	27%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	133%	121%	128%	143%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	76%	61%	45%	51%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	1%	0%	0%	0%

3.5. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Effectifs en équivalent temps plein au 1er janvier 2020		
Catégories	Filière Administrative	Filière Technique
A	1	0
B	3	1
C	5	63,55
TOTAL	9	64,55

ÉVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL

